AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -3-6-65 389352

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Bulletin Technique N° 57 de juin 1965 — 1965-15

L'ANGUILLULE des RACINES de la POMME DE TERRE

Un arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 19 mars 1965 délimite les zones contaminées par l'Anguillule des racines de la Pomme de terre.

En ce qui concerne le Sud-Ouest, 4 communes de la banlieue maraîchère bordelaise sont visées par cet arrêté et, ainsi que le prescrit la législation, les prélèvements systématiques d'échantillons de terre ont été effectués par notre service dans toutes les parcelles cultivées de ces communes.

L'analyse des échantillons par un laboratoire spécialisé va nous permettre d'indiquer aux intéressés les terres sur lesquelles la culture de la Pomme de terre sera interdite au cours des 5 prochaines années.

La place qu'occupe cette solanacée dans l'assolement de cette zone maraîchère est primordiale, ainsi les mesures de lutte sont extrêmement graves, pour les propriétaires de parcelles contaminées. Cependant, ces mesures trouvent leur justification dans la sauvegarde de l'intérêt général.

En effet, si nous considérons le cas de l'agriculteur qui produit des Pommes de terre destinées à la semence, nous voyons que, la présence d'un seul kyste par échantillon de 200 gr. de terre suffit pour que toute production de semence soit interdite. (On comprend en effet que les tubercules destinés à la multiplication ne doivent pas disperser le ravageur).

Toutefois, ces dispositions ne nous géneront guère puisque notre région ne produit pas de semences.

Dans le cas d'un agriculteur qui produit des tubercules pour la consommation l'interdiction quinquennale sera prononcée à partir d'une contamination de 5 kystes viables pour 200 grammes de terre. (Chaque échantillon est recueilli parmi la terre des prélèvements effectués en 50 points différents par parcelle).

Cette tolérance de 4 kystes est expliquée par les observations suivantes effectuées dans les différents pays contaminés par ce nématode :

1°) Une culture de Pommes de terre succédant à une autre culture de Pommes de terre en sol contaminé a pour effet de multiplier par 10 environ le nombre des kystes.

2°) Lorsque l'analyse révèle la présence d'environ 50 kystes par échantillon, la culture de la Pomme de terre devient aléatoire et l'assainissement de

.../...

P 168

la parcelle nécessite l'arrêt de la culture des solanées pendant au moins 7 ans, délai au bout duquel on peut espérer ne pas retrouver plus de 4 kystes viables par 200 gr. de terre.

3°) Par contre, en suspendant la culture lorsque la contamination n'est que de 5 kystes par échantillon il suffit d'attendre 5 ans pour trouver moins de I kyste viable par 200 gr. ce qui représente, et en un temps plus court, un meilleur assainissement.

De toute façon, il n'est pas possible d'effectuer deux cultures successives de Pommes de terre dans une parcelle, même légèrement contaminée, sans voir apparaître des kystes en quantité telle que plusieurs années de repos deviennent à nouveau nécessaires.

Enfin, d'autres éléments doivent être considérés :

Les larves sont issues de kystes des cultures antérieures qui éclosent sous l'action des secrétions radiculaires de la plante dès que la température du sol atteint I2°C.

Si la Pomme de terre est mise en terre lorsque cette température limite est atteinte, la plante et le nématode évolueront simultanément, et la plante sera contaminée massivement dès les premiers stades. Son évolution en sera considérablement perturbée, parfois même arrêtée, et la récolte sera faible ou nulle.

Si au contraire, la Pomme de terre est plantée lorsque la température du sol est encore inférieure à I2°, mais cependant suffisante pour permettre un départ en végétation, la plante prendra l'avantage sur le ravageur et l'attaque de ce dernier portant sur un système radiculaire déjà important et plus résistant n'aura pas des conséquences aussi graves. C'est ainsi que l'on explique pourquoi des parcelles contaminées à des degrés sensiblement comparables portent des récoltes très différentes en fonction de la date de plantation.

De tout ceci nous retiendrons que :

I°) le délai à observer entre deux cultures de Pommes de terre sur une parcelle donnée est d'autant plus long que la contamination est plus forte.

2°) On a donc intérêt à déceler le plus tôt possible la présence du Nématode

3°) dans un sol contaminé par l'Anguillule des racines de la Pomme de terre, la culture de cette solanée peut être poursuivie si l'on observe une stricte discipline de l'assolement et si l'on utilise toutes les possibilités qu'offrent :

- des variétés résistantes ou bien adaptées au climat
- la désinfection du sol
- la fumure

et d'une manière générale une bonne technique culturale.

L'agriculteur qui s'obstinerait à cultiver selon sa façon routinière sans tenir compte du ravageur ne tarderait pas à supporter les conséquences financières tout en reterdant l'assainissement de la région.

M. LARGE
Ingénieur en Chef S.A.

Le Contrôleur chargé des Avertissements
C.ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX